RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2026-184

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2012-022
relative à la création de l'unité mixte de recherche U 1083 ;

DECIDE :

Article 1 : Pour convenance personnelle, il est mis fin, à la demande de Monsieur Daniel HENRION, à ses fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U 1083, intitulée « Physiopathologie Mitochondriale et Cardiovasculaire – MITOVASC ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

Didier SAMUEL

